

À la une

Viol entre époux : le désir et le besoin

étude par Paul BENSUSSAN

Apparu en 1990 dans le Code pénal, le viol entre époux (ou concubins) est depuis la loi du 4 avril 2006 plus sévèrement puni que celui d'une inconnue. L'article expose la difficulté d'évaluer le consentement ou le refus du ou de la plaignant(e) et propose de ne plus amalgamer sous un seul vocable des situations aussi différentes.



© Hatpoint

Actualité

Grenelle du droit : les juristes passent à l'offensive

focus

Jurisprudence

À quel moment des époux peuvent-ils conclure une convention réglant les conséquences de leur divorce ?

note par Thibault DOUVILLE
et Laurence MAUGER-VIELPEAU
sous Cass. 1^{re} civ., 27 sept. 2017

Chronique de jurisprudence de droit des sûretés

par Christophe ALBIGES et Marie-Pierre
DUMONT-LEFRAND

Technique

Avocat et legaltechs : quelles responsabilités ?

par Stéphane LATASTE

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

• André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Philippe-Hubert BRAULT, Sabine CHASTAGNIER et Rémy CONSEIL



Lextenso

Le Droit à la simplicité

CLAIRE, AVOCATE
PORTÉE SUR L'EXCELLENCE

160 DE QJ*

ET VOUS ?

RENDEZ-VOUS SUR **LEXTENSO.FR**

Pour améliorer votre QJ, testez toute la base juridique Lextenso gratuitement pendant 8 jours et bénéficiez des derniers mois de l'année offerts.

***Quotient Juridique** : indice évaluant la capacité à trouver facilement l'information juridique la plus pertinente, à un coût optimal.

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :
Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz

Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie

Coordonnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Tarifs 2017

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 413,51 € TTC

Recueils + table seuls : 393,09 € TTC

Journal, recueil + table : 564,61 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 455 €

Journal, recueil + table : 671 €

Internet : www.gazettedupalais.com

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° H 0518T83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 216 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Grenelle du droit : les juristes passent à l'offensive 5
- « Les QPC devraient être déposées pendant l'instruction »
entretien avec Jean-Michel HAYAT 10
- Nous irons tous au paradis. De et avec Bertrand Louvel
Note sur l'unité de tribunal
libres propos par Pierre-Louis BOYER 12
- Du nom de l'avocat à la cour devant la Cour de cassation
et le Conseil d'État
libres propos par Éric SAGALOVITSCHE 14

Doctrine

- Viol entre époux : le désir et le besoin
étude par Paul BENSUSSAN 17

Jurisprudence

- À quel moment des époux peuvent-ils conclure une convention
régulant les conséquences de leur divorce ?
note par Thibault DOUVILLE et Laurence MAUGER-VIELPEAU
sous Cass. 1^{re} civ., 27 sept. 2017 20
- Défaut et causalité dans le contentieux de la vaccination contre
l'hépatite B : suite, mais (probablement) pas fin
note par Stéphane PRIEUR sous Cass. 1^{re} civ., 18 oct. 2017
et Cass. 1^{re} civ., 18 oct. 2017 23
- Chronique de jurisprudence de droit des sûretés
par Christophe ALBIGES et Marie-Pierre DUMONT-LEFRAND 26
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 35
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 41

Technique

- Avocat et legaltechs : quelles responsabilités ?
étude par Stéphane LATASTE 44

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

47

Sous la responsabilité scientifique de

Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN